



Associé d'une SARL endetté

Par **stephane1982**, le **18/02/2014** à **17:11**

Bonjour

je resume la situation je viens de monter une SARL dont je suis le gerant avec 50% des parts et j'ai un associé qui a les 50% restant.

Mon associé suite a la liquidation de sa precedente entreprise vient d'etre condamné a payer une grosse somme qu'il ne pourra pas payer.

Ma question est la suivante :

un huissier ou le tesor public peuvent ils saisir la société (materiel, compte bancaire ou autre)?

Merci d'avance pour vos reponse